



Département Formation Professionnelle Continue

## FORMATIONS MANAGEMENT

# L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

1 journée – 7 heures de cours et travaux pratiques

**Public concerné :** Dirigeants d'associations et de clubs sportifs

**Objectifs :**

- Respecter les obligations des dirigeants
- Définir l'intérêt des licenciés
- Eviter les poursuites pénales

**Lieu :** A définir

**Horaires :** 8h30 : Accueil, entretiens libres avec le(s) formateur(s)  
9h00 – 12h30 et 13h30 – 18h00 Cours (Calendrier à définir)

**Les plus :** Le compte-rendu de la formation ainsi que tous les cours et documents seront accessibles sur le site [www.universport.fr](http://www.universport.fr)  
Un Forum ouvert aux étudiants du groupe permet de prolonger les échanges et assure un contact permanent avec les formateurs.



## LES THÈMES ABORDÉS

### I. Le contexte général

- Une couverture pour les sportifs...
- L'article L.321-4 du Code du sport
- Les obligations
- Les poursuites pénales, les dommages intérêt
- Le livret du licencié
- Protection du licencié et de sa famille
- Qu'est-ce qu'un accident ?

### II. L'objet du contrat

- Protéger la famille (ayant droits)
- Protéger l'assuré
- Les garanties individuelles complémentaires.
- Le versement d'indemnités journalières

### III. Les principales garanties

- Les activités garanties (L'étendue géographique ; prise d'effet de la garantie ; les prestations : Versement d'un capital décès, Versement d'un capital invalidité, Indemnisation des frais de soins et de santé, Indemnités complémentaires, Versement d'un capital décès, Versement d'un capital invalidité)
- Les taux retenus par le médecin expert
  - Pour les licenciés de base :
  - Pour les sportifs de haut niveau
  - Prise en charge des frais de soins et de santé
- Le remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation
- Les indemnités complémentaires

### IV. Les exclusions

### V. Le volet assistance

## L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

La formation est organisée sur la base de 5 à 8 participants  
Formation éligible DIF

**UNIVERSPORT** SARL  
Clamart Services  
Le Village Suisse  
59400 CAMBRAI - France  
[www.universport.fr](http://www.universport.fr)

Organisme de Formation déclaré auprès de la  
Préfecture du Nord - Pas de Calais  
Sous le numéro 31 59 07 121 59